



SYNDICAT DE L'ORGE

SYNDICAT DE L'ORGE

Recueil des Actes Administratifs



SYNDICAT DE L'ORGE

BUREAUX SYNDICAUX



SYNDICAT DE L'ORGE

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 9 JANVIER 2020

DELIBERATIONS

N° 2020/1 :

OCTROI D'UN CONGE BONIFIE, D'UNE INDEMNITE DE CHERTE DE VIE AVEC PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

Autorise le Président à octroyer ces congés bonifiés et indemnités de cherté de vie avec prise en charge des frais de transport à l'agent concerné.

N° 2020/2 :

MODALITES DE VERSEMENT DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Autorise le Président à mettre en œuvre ce dispositif d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

N° 2020/3 :

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE AU BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Autorise le Président à procéder aux recrutements tels que décrits ci-dessus.

N° 2020/4 :

CONVENTION RELATIVE AU RECOUVREMENT ET AU REVERSEMENT DES REDEVANCES ASSAINISSEMENT PAR EAU CŒUR D'ESSONNE

Autorise le Président à établir et signer cette convention avec Eau Cœur d'Essonne.

N° 2020/5 :

CONVENTION RELATIVE AU RECOUVREMENT ET AU REVERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA PFAC SYNDICALE PAR CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Autorise le Président à établir et signer cette convention relative au recouvrement et au reversement de la PFAC avec Cœur d'Essonne Agglomération.

N° 2020/6 :

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE CONTROLE DE BATIMENTS COLLECTIFS A SAINT MICHEL SUR ORGE, BRETIGNY SUR ORGE ET DOURDAN

Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Essonne concernant le financement des contrôles des installations d'assainissement des bâtiments collectifs des secteurs concernés précités à Fleury-Merogis, Brétigny-sur-Orge et à Dourdan.

N° 2020/7 :

SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE POUR L'OPTIMISATION DE LA GESTION HYDRAULIQUE DU LAC DE PORT SUD A BREUILLET

Autorise le Président à signer une convention tripartite pour l'optimisation de la gestion hydraulique du Lac de Port Sud à Breuillet avec la copropriété Port Sud et la commune de Breuillet.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 27 FEVRIER 2020

DELIBERATIONS

N° 2020/8 :

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES DIAGNOSTICS EUND DES OPERATIONS GROUPEES SUR L'ANNEE 2020

Autorise le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès Conseil départemental de l'Essonne et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ces subventions pour financer les opérations EUND des opérations précitées. A savoir :

- l'opération groupée BV Orge/Rémarde pour une période de 3 ans (2020/2022),
- l'opération sur le territoire amont du Syndicat de l'Orge,
- l'opération sur la ZA de Brétigny-sur-Orge,
- et enfin celle sur le territoire aval du Syndicat de l'Orge.

N° 2020/9:

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES ETUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental et à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ces subventions.

N° 2020/10 :

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS DU DOURDANNAIS

Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne et à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ces subventions.

N° 2020/11 :

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR SIX CENTS ENQUETES DE CONFORMITE DE MAISONS INDIVIDUELLES ET DE DEUX IMMEUBLES

Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne et à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ces subventions.

N° 2020/12 :

Absence d'acte.

N° 2020/13 :

Absence d'acte.

N° 2020/14 :

Absence d'acte.

N° 2020/15 :

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ETUDE PAYSAGERE ET LE SCHEMA DES CIRCULATIONS DOUCES SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DE L'ORGE

Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil départemental de l'Essonne et du Conseil Régional de l'Île de France et à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ces subventions

N° 2020/16 :

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ETUDE DE LA RESTAURATION DE L'ORGE EN CENTRE VILLE DE DOURDAN

Autorise le dépôt d'une demande d'autorisation unique et de demande d'enquête publique,

Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental et du Conseil Régional d'Île-de-France et à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ces subventions.

N° 2020/17 :

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ETUDE DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU DROIT DES MOULINS DE PIHALE ET DE FOLLEVILLE A SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE ET BREUILLET

Autorise le dépôt d'une demande d'autorisation unique et de demande d'enquête publique.

N° 2020/18 :

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION ÉCOLOGIQUE DE LA VALLÉE DE L'ORGE 2020

Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental et du Conseil Régional d'Île-de-France.

N° 2020/19 :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil départemental de l'Essonne et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

N° 2020/20 :

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ETUDE DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE COURS D'EAU SUR LA COMMUNE DE FONTENAY-LES-BRIIS SITE DE LA RATP ET DOMAINE DU SOUCY

Autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer l'ensemble des actes et pièces du marché.

N° 2020/21 :

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ETUDE DE RENATURATION DE LA SALLEMUILLE A MARCOUSSIS, SECTEUR MOUTARD MARTIN

Autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer l'ensemble des actes et pièces du marché.

N° 2020/22 :

ACQUISITION FONCIERE VAUCLUSE

Autorise le Président à procéder à cette acquisition, et à signer tous les documents y afférents.

N° 2020/23 :

ACQUISITION FONCIERE JANVRY BOURG

Autorise le Président à procéder à cette acquisition, et à signer tous les documents y afférents.

N° 2020/24 :

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EMMAÛS SOLIDARITE AU TITRE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Autorise le Président à signer cette convention avec Emmaüs Solidarité.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 8 OCTOBRE 2020

DELIBERATIONS

N° 2020/24bis :

MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Autorise le Président à mettre en place le télétravail au Syndicat de l'Orge.

N° 2020/25 :

RECOURS A L'APPRENTISSAGE

Autorise le Président à procéder à ce recrutement d'un apprenti au sein du service "Prospective et études des milieux naturels".

N° 2020/26 :

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX EN ASSAINISSEMENT

Autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental et du Conseil Régional d'Ile-de-France.

N° 2020/27 :

DECLARATION D'INTERET GENERAL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS : PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA PREDECILLE ET DE SES AFFLUENTS 2021-2025

Autorise le Président à déposer le dossier de demande de DIG pour la Prédecille et ses affluents auprès de la Préfecture,

Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental et du Conseil Régional d'Ile-de-France,

Autorise le Président à lancer et signer le marché de travaux/fournitures/services correspondant.

N° 2020/28 :

ACQUISITION MOULIN FOURCON A SAINT GERMAIN LES ARPAJON ET DEMANDE DE SUBVENTION

Autorise le Président à procéder à cette acquisition et à signer tous les documents liés à cette acquisition,

Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Essonne.

N° 2020/29 :

ACQUISITION D'UNE PARCELLE BE 36 A SAINT GERMAIN LES ARPAJON ET DEMANDE DE SUBVENTION

Autorise le Président à procéder à cette acquisition et à signer tous les documents liés à cette acquisition,

Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2020

DELIBERATIONS

N°2020/30 :

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU PERSONNEL ET D'UN REPRESENTANT DES ELUS AU CNAS

Désigne Madame Sylvie OLLIVIER-HENRY comme représentante des élus et Madame Manuela DA COSTA comme représentante du personnel du Syndicat au sein des instances du CNAS.

N°2020/31 :

CONVENTION AVEC VEOLIA- CGE POUR LE RECOUVREMENT ET LE REVERSEMENT DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT (SAINT YON, ST SULPICE DE FAVIERES, BOISSY SOUS ST YON, BREUX-JOUY)

Autorise le Président à établir et à signer une convention avec VEOLIA-CGE pour le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement relatives aux communes de Saint-Yon, Saint-Sulpice-de-Favières, Boissy-sous-Saint-Yon et Breux-Jouy, à condition que le coût de recouvrement ne soit pas supérieur à 3 euros par an et par usager.

N°2020/32 :

CONVENTION AVEC VEOLIA- SFDE POUR LE RECOUVREMENT ET LE REVERSEMENT DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT (VILLECONIN, SAINT CHERON, DOURDAN)

Autorise le Président à établir et à signer une convention avec VEOLIA-SFDE pour le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement relatives aux communes de Villeconin, Saint-Chéron et Dourdan, à condition que le coût de recouvrement ne soit pas supérieur à 3 euros par an et par usager.

N°2020/33 :

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY RELATIVE AU RECOUVREMENT ET AU REVERSEMENT D'UNE QUOTE-PART DE PFAC AU SYNDICAT DE L'ORGE

Autorise le Président à établir et à signer cette convention de reversement de la PFAC avec la communauté d'agglomération Paris-Saclay.

N°2020/34 :

CONVENTION AVEC CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION RELATIVE AU RECOUVREMENT ET AU REVERSEMENT D'UNE QUOTE-PART DE PFAC AU SYNDICAT DE L'ORGE

Autorise le Président à établir et à signer cette convention de reversement de la PFAC avec Cœur d'Essonne Agglomération.

N°2020/35 :

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LA SANTE AU TRAVAIL EN ESSONNE (ASTE)

Autorise le Président à signer cette convention avec l'ASTE selon les modalités financières suivantes :

- Participation annuelle : 94,40 € par agent pour 1 an ;
- 19 € de frais de dossier par agent.

N°2020/36 :

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE SYNDICAT DE L'ORGE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE CONCERNANT LE DEVOIEMENT D'UN COLLECTEUR EP SUR LA COMMUNE DE BOISSY SOUS SAINT YON RUE ALLENDE

Autorise le Président à établir et à signer une convention de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde concernant le dévoiement d'un collecteur EP sur la commune de Boissy-Sous-Saint-Yon rue Allende.

N°2020/37 :

CONVENTION DE RETROCESSION DE 4 POSTES DE POMPAGE A GRAND ORLY SEINE BIEVRE

Autorise le Président à rétrocéder les 4 postes de pompages ci-dessous listés à Grand Orly Seine Bièvre à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Poste PARAY 1 : avenue du Général de Gaulle
- Poste PARAY 2 : 104 rue Pierre et Marie Curie
- Poste PARAY 3 : entre le 48 et le 50 rue Pierre et Marie Curie
- Poste PARAY 4 : rue Pierre et Marie Curie.

N°2020/38 :

CONVENTION POUR LA REALISATION ET LE SUIVI FINANCIER DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE BRUYERES LE CHATEL ET FONTENAY LES BRIIS

Autorise le Président à établir et à signer cette convention avec Cœur d'Essonne Agglomération.

N°2020/39 :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME DE CONTROLES DE CONFORMITE DES ENTREPRISES A GRIGNY

Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Essonne.

N°2020/40 :

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ECHANGE DE DONNEES DE MESURE EN RIVIERE EN TEMPS REEL AVEC LE SIAHVY

Autorise le Président à renouveler et à signer cette convention avec le SIAHVY d'une durée de cinq ans, renouvelable par reconduction expresse et qui peut être dénoncée à tout moment par lettre recommandée sous réserve d'un préavis de 30 jours.



SYNDICAT DE L'ORGE

COMITES SYNDICAUX



COMITE SYNDICAL DU 16 JANVIER 2020

DELIBERATIONS

N°AG-2020/1 :

MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT DE L'ORGE

Prend acte des modifications statutaires induites par les arrêtés inter préfectoraux précités modifiant les statuts, la liste des membres du syndicat de l'Orge, les compétences transférées, son périmètre d'intervention ainsi que l'activation et la désactivation de compétences par des membres.

A savoir, conformément au tableau récapitulatif des compétences exercées par le syndicat pour chaque membre joint en annexe de la présente délibération :

- **Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne** : transfert au Syndicat de l'Orge des compétences ANC et EUND pour l'ensemble du territoire; retrait de l'assainissement collecte EP et EU pour les communes de Bruyères-le-Châtel et Ollainville,
- **EPT Grand Orly Seine Bièvres** : adhésion au Syndicat (transport EP et EU ; traitement EP et EU ; EUND),
- **Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires** : retrait de la compétence GEMAPI et ANC, substitution de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires aux communes (collecte EP et EU ; transport EP et EU ; traitement EP et EU),
- **Communauté d'agglomération Paris Saclay** : retrait de l'assainissement collecte EP et EU pour les communes de La Ville du Bois et Linas, substitution de Paris Saclay aux communes pour l'assainissement (transport EP et EU ; traitement EP et EU ; EUND),
- **Communauté de communes du Pays de Limours** : transfert au Syndicat des missions associées GEMAPI, milieux naturels et accueil du public et hydraulique agricole,
- **Angervilliers** : adhésion au Syndicat pour les huit compétences assainissement,
- **Forges les Bains** : adhésion au Syndicat pour sept compétences assainissement (toutes sauf ANC),
- **Pecqueuse** : adhésion au Syndicat pour les huit compétences assainissement,
- **Saint Maurice Montcouronne** : transfert au Syndicat de la compétence EUND,
- **Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix** : adhésion à la GEMAPI, aux missions associées GEMAPI et aux milieux naturels et accueil du public pour l'ensemble de son territoire (soit 3 communes supplémentaires : La Forêt-le-Roi, Les Granges-le-Roi, Richarville),
- **Breux-Jouy** : transfert de la compétence EUND,
- **La-Forêt-Le-Roi** : adhésion au Syndicat pour les huit compétences assainissement,
- **Sermaise** : transfert des trois compétences EP et de la compétence EUND.

N°AG-2020/2 :

BUDGET PRIMITIF 2020- RIVIERE

Approuve le Budget Primitif Rivière de l'exercice 2020 voté par chapitre et équilibré.

N°AG-2020/3 :

BUDGET PRIMITIF 2020 - ASSAINISSEMENT

Approuve le Budget Primitif « Assainissement » de l'exercice 2020 voté par chapitre et équilibré.

N°AG-2020/4 :

BUDGET PRIMITIF 2020 - COLLECTE

Approuve le Budget Primitif « Collecte » de l'exercice 2020 voté par chapitre et équilibré.

N°AG-2020/5 :

BUDGET PRIMITIF 2020 - REGIE

Approuve le Budget Primitif Régie de l'exercice 2020 voté par chapitre et équilibré.

N°AG-2020/6 :

COTISATION DES MEMBRES 2020 (BUDGET RIVIERE)

Fixe le montant 2020 des cotisations « rivière » et « administration », et indique que les cotisations « rivière » et « administration » sont calculées comme suit : 70 % potentiel fiscal et 30 % nombre d'habitants.

N°AG-2020/7 :

DETERMINATION DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES ADHERENTES A LA COMPETENCE OPTIONNELLE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINE » POUR 2020

Fixe la participation des 6 communes adhérentes à la compétence optionnelle « gestion des eaux pluviales urbaine » pour 2020 à 2,54€ HT par mètre linéaire.

N°AG-2020/8 :

REDEVANCES SYNDICALES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTE, TRANSPORT ET EPURATION) - TAUX 2020

Fixe le taux 2020 de la redevance épuration pour les stations non concernées par la Délégation de Service Public (stations de Fontenay, Bruyères-le-Châtel, Courson-Monteloup et Janvry) à 0,624 € par m³, fixe le taux 2020 de la redevance épuration pour les stations concernées par la Délégation de Service Public à 0,922 € par m³, fixe le taux 2020 de la redevance épuration pour la station de Pecqueuse à 0,70 € par m³ (inchangé par rapport à 2019), fixe les taux 2020 de la redevance collecte et de la redevance Assainissement Non Collectif (ANC), et fixe le taux 2020 de la redevance transport à 0,3008 € par m³ pour l'ensemble du territoire.

N°AG-2020/9 :

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) - TAUX 2020

Fixe le taux 2020 de la PFAC correspondant aux réseaux de collecte et de transport du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédécelle, précise que ces tarifs sont appliqués pour les constructions comme pour les extensions dès le premier m², et indique que ces tarifs sont divisés par deux pour les entrepôts et les commerces et sont majorés de 20 % pour les restaurants.

N°AG-2020/10 :

TARIFS 2020 APPLIQUES AUX USAGERS POUR LES CONTROLES DE CONFORMITE ET LES BRANCHEMENTS

Fixe les tarifs appliqués aux usagers pour les contrôles de conformité et les branchements au titre de 2020.

N°AG-2020/11 :

TARIFS 2020 DES BUREAUX D'ETUDES ET DU SERVICE RIVIERE VALLEE

Fixe les tarifs pour les bureaux d'études et le service rivière vallée pour l'année 2020.

N°AG-2020/12 :

PROVISIONS 2019 – BUDGET RIVIERE – BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET REGIE

Prend acte des provisions 2019 pour le Budget Rivière, prend acte des provisions 2019 pour le Budget Assainissement et prend acte des provisions 2019 pour le Budget Régie.

N°AG-2020/13 :

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CIG DE LA GRANDE COURONNE POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Décide d'adhérer au groupement de commandes du CIG de la Grande Couronne pour la reliure des actes administratifs, approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le CIG de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention, approuve la commande de reliure d'actes en fonction des besoins du Syndicat, et autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°AG-2020/14 :

APPROBATION DE LA DEMARCHE D'UN CONTRAT EAU ET CLIMAT DU BASSIN DE L'ORGE 2020-2024

Approuve la démarche d'un Contrat territorial Eau et Climat du bassin de l'Orge 2020-2024 à conclure entre les intercommunalités et les partenaires du bassin, notamment l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et autorise le Président à signer ledit Contrat, y compris avec les modifications mineures qui pourraient intervenir en cours de finalisation ainsi que les avenants éventuels.



COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2020

DELIBERATIONS

N°AG-2020/15 :

BUDGET RIVIERE – COMPTE DE GESTION 2019

Constate la concordance des résultats du compte de gestion de Madame la Trésorière de Savigny-sur-Orge avec le compte administratif, et déclare que le compte de gestion 2019 du budget rivière, dressé par la trésorière, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N°AG-2020/16 :

BUDGET RIVIERE – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Approuve le compte administratif 2019 « Budget Rivière ».

N°AG-2020/17 :

BUDGET RIVIERE – AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Affecte les résultats.

N°AG-2020/18 :

BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2019

Constate la concordance des résultats du compte de gestion de Madame la Trésorière de Savigny-sur-Orge avec le compte administratif, et déclare que le compte de gestion 2019 du budget assainissement, dressé par la trésorière, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N°AG-2020/19 :

BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Approuve les comptes administratifs et de gestion 2019 « Budget Assainissement ».

N°AG-2020/20 :

BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Affecte les résultats.

N°AG-2020/21 :

BUDGET COLLECTE – COMPTE DE GESTION 2019

Constate la concordance des résultats du compte de gestion de Madame la Trésorière de Savigny-sur-Orge avec le compte administratif, et déclare que le compte de gestion 2019 du budget collecte dressé par la trésorière, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N°AG-2020/22 :

BUDGET COLLECTE – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Approuve les comptes administratifs et de gestion 2019 « Budgets Collecte ».

N°AG-2020/23 :

BUDGET COLLECTE – AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Affecte les résultats.

N°AG-2020/24:

BUDGET REGIE – COMPTE DE GESTION 2019

Constate la concordance des résultats du compte de gestion de Madame la Trésorière de Savigny-sur-Orge avec le compte administratif, et déclare que le compte de gestion 2019 du budget Régie dressé par la trésorière, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N°AG-2020/25 :

BUDGET REGIE – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Approuve le compte administratif 2019 « Budget Régie ».

N°AG-2020/26 :

BUDGET REGIE – AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Affecte les résultats.



COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATIONS

N°AG-2020/27 :

ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE

Est élu Président du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle, Monsieur François CHOLLEY avec 123 voix.

N°AG-2020/28 :

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DE CONSEILLERS DELEGUES COMPOSANT LE BUREAU

Décide de fixer à 15, le nombre de vice-présidents du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle, et à 6 le nombre de conseillers délégués.

N°AG-2020/29 :

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES DU SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE

Sont élus 1^{er} vice-président, Monsieur Olivier THOMAS, 2^e vice-président, Monsieur Thierry DEGIVRY, 3^e vice-présidente, Madame Fatima OGBI, 4^e vice-président, Monsieur Francis SAINT-PIERRE, 5^e vice-présidente, Madame Sophie RIGALT, 6^e vice-président, Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU, 7^e vice-présidente, Madame Sylvie OLLIVIER-HENRY, 8^e vice-président, Monsieur Pierre LE FLOC'H, 9^e vice-président, Monsieur Laurent LARREGAIN, 10^e vice-président, Monsieur Gilles FRAYSSE, 11^e vice-présidente, Madame Arielle MERRINA, 12^e vice-président, Monsieur Nicolas FOUQUE, 13^e vice-président, Monsieur William BERRICHILLO, 14^e vice-présidente, Madame Camille BERTINE, 15^e vice-président, Monsieur Olivier MARCHAU, 1^{er} conseiller délégué, Monsieur Patrick MYOTTE, 2^e conseiller délégué, Monsieur Fabrice ARBELET, 3^e conseiller délégué, Monsieur Jean-Claude DESILE, 4^e conseiller délégué, Monsieur Sylvain TANGUY, 5^e conseiller délégué, Monsieur Gérard KERVRAN, 6^e conseiller délégué, Monsieur Emmanuel DASSA.

N°AG-2020/30 :

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Décide de déléguer les attributions suivantes au Président, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés utilisées par les services du Syndicat ;

- Procéder à la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum d'un million d'euros et procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget en passant à cet effet les actes nécessaires ;
- Prendre toute décision et signer tous les actes concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des avenants s'y rapportant lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 € ;
- Désigner, fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts chargés de représenter le Syndicat ;
- Exercer, au nom du Syndicat, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que le Syndicat en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même Code;
- Fixer, au regard de l'estimation des domaines, le montant des offres à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes dans la limite d'un montant de 800 000€,
- Régler et encaisser les conséquences dommageables des sinistres dans lesquels sont impliqués les agents ou le patrimoine du Syndicat dans le cadre des contrats d'assurance du Syndicat et des parties tiers ;
- Intenter au nom du Syndicat les actions en justice et de signer tout acte nécessaire, tant en demande (dépôt de plainte avec constitution de partie civile, référé préventif...) qu'en défense ;
- Effectuer l'ensemble des démarches et signer tout acte nécessaire à la constitution et au suivi des dossiers réglementaires (Déclaration d'Intérêt Général, Déclaration d'Utilité Publique, Dossier Loi sur l'Eau ...) ;
- Renouveler les adhésions aux associations dont le Syndicat est membre ;
- Prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du Code du Patrimoine relative à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux.

N°AG-2020/31 :

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL

Décide de déléguer ses attributions au Bureau syndical à l'exception des attributions suivantes et des attributions déléguées par le Comité syndical au Président :

- vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- approbation du compte administratif,
- dispositions à caractère budgétaire prises par le Syndicat à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 du code Général des Collectivités Territoriales,
- décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat,

- adhésion du Syndicat à un établissement public,
- délégation de la gestion d'un service public,
- conventions et contrats avec le SIAAP, la Région, l'Agence de l'Eau, le Département (les conventions d'attributions de subvention restant dans les compétences du Bureau),
- approbation des rapports d'activité annuels du Syndicat concernant l'assainissement et la qualité des eaux,
- règlement d'assainissement syndical,
- aides financières aux collectivités membres.

N°AG-2020/32 :

INDEMNITES DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Fixe l'indemnité brute mensuelle du Président à 37,41 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et fixe l'indemnité brute mensuelle des vice-présidents et des 6 conseillers délégués à 13,35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

N°AG-2020/33 :

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SYNDICAL

Adopte le Règlement intérieur du Comité syndical présenté en séance.

N°AG-2002/34 :

FRAIS DE REPRESENTATION

Fixe comme suit le montant des frais de représentation alloués annuellement au Président et au Directeur Général des Services.



COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2020

DELIBERATIONS

N°AG-2020/35 :

RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2019

Approuve le Rapport de Développement Durable 2019.

N°AG-2020/36 :

RAPPORTS D'ASSAINISSEMENT 2019

Approuve les rapports d'Assainissement 2019 :

- Rapport annuel 2019 des stations d'épuration syndicales,
- Rapport annuel 2019 – Compétence transport,
- Rapport annuel 2019 – Compétence collecte,
- Rapport annuel 2019 – DSP collecte et station d'épuration d'Ollainville (Suez).

N°AG-2020/37 :

COMMISSIONS DU SYNDICAT ET COMPOSITION

Crée les commissions et désigne les présidents de chaque commission, comme suit :

- Gestion des milieux naturels et ouverture au public,
- Commission prévention des inondations (hydraulique, PAPI, vulnérabilité, gestion de crise),
- Commission Transport syndical des eaux usées et eaux pluviales et Epuration,
- Commission collectes communales, branchements (EUND, bâtiments publics et collectifs...), réseaux de transport, DSP, assainissement non collectif (ANC),
- Commission communication, sensibilisation, Open Data, QSE, coopération décentralisée, classes d'eau,
- Commission Ressources : finances, bâtiments, moyens techniques, informatique.

N°AG-2020/38 :

ELECTION A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Décide à l'unanimité d'élire les membres de la Commission d'appel d'offres.

N°AG-2020/39 :

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE (CT)

Prend acte de la désignation par le Président des membres du Comité Technique du Syndicat de l'Orge.

N°AG-2020/40 :

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Prend acte de la désignation par le Président des membres du CHSCT du Syndicat de l'Orge.

N°AG-2020/41 :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Approuve la composition de la CCSPL.

N°AG-2020/42 :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CONFERENCE D'ENTENTE AVEC EAU OUEST ESSONNE

Décide de désigner les 4 représentants suivants pour siéger au sein de la Conférence : François CHOLLEY, Laurent LARREGAIN, Emmanuel DASSA, Patrick MYOTTE.



COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2020

DELIBERATIONS

N°AG-2020/43 :

ACTIVATION DE 3 COMPETENCES ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNE DE VAUGRIGNEUSE : COLLECTE DES EAUX USEES, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC), EAUX USEES NON DOMESTIQUES (EUND)

Décide d'activer les 3 compétences assainissement par la commune de Vaugrigneuse : collecte des eaux usées, assainissement non collectif (ANC), eaux usées non domestiques (EUND).

N°AG-2020/44 :

COMPLEMENT A LA CONVENTION 2020 SIGNE AVEC L'ASSOCIATION AMITIE MADAGASCAR ILE DE FRANCE (AMIF)

Autorise le Président à signer cette convention, et à compléter le financement du programme de l'AMIF à hauteur de 7 399€ à verser en 2020 et 2021.

N°AG-2020/45 :

RAPPORT RELATIF A LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES DU BASSIN DE L'ORGE 2010 - 2019

Prend acte du Rapport relatif à la qualité des eaux superficielles du Bassin de l'Orge 2010-2019.

N°AG-2020/46 :

CREATION D'UNE BRIGADE VERTE DU SYNDICAT DE L'ORGE

Décide de créer cette brigade verte, et autorise le président à augmenter le budget Rivière du montant du coût de cette brigade verte.

N°AG-2020/47 :

RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL POUR UNE DUREE DE 3 ANS POUR MENER UN TRAVAIL SUR LE VOLET AGRICOLE DU TERRITOIRE DU SYNDICAT DE L'ORGE ET ETRE CHARGE DU PROJET « SESAME »

Autorise le Président à procéder à ce recrutement.

N°AG-2020/48 :

BS 2020 BUDGET RIVIERE

Vote par section et par chapitre, le Budget supplémentaire Rivière de l'exercice 2020 présenté et équilibré en dépenses et en recettes.

N°AG-2020/49 :

BS 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT

Vote par section et par chapitre, le Budget supplémentaire Assainissement de l'exercice 2020 présenté et équilibré en dépenses et en recettes.

N°AG-2020/50 :

BS 2020 BUDGET COLLECTE

Vote par section et par chapitre, le Budget supplémentaire Collecte de l'exercice 2020 présenté et équilibré en dépenses et en recettes.

N°AG-2020/51 :

BS 2020 BUDGET REGIE

Vote par section et par chapitre, le Budget supplémentaire Régie de l'exercice 2020 présenté et équilibré en dépenses et en recettes.

N°AG-2020/52 :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Prend acte des débats relatifs au rapport sur les orientations budgétaires du Syndicat présenté en séance, et approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 (Rivière, Assainissement, Régie et collecte).

N°AG-2020/53 :

REPRISE DES RESULTATS DE LA COMMUNE DE LA FORET LE ROI SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE

Approuve la reprise des résultats des résultats de la Commune de la Forêt le Roi suite au transfert de compétence.

N°AG-2020/54 :

HARMONISATION DE LA TARIFICATION DE LA COMPETENCE COLLECTE EAU PLUVIALE

Approuve la mise en place d'une tarification unique de la compétence collecte eaux pluviales pour des prestations équivalentes, et décide des tarifs suivants au titre de l'année 2021 pour la compétence collecte des eaux pluviales.



SYNDICAT DE L'ORGE

DECISIONS



DECISIONS PRISES DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 22 DECEMBRE 2020

N° 2020/1 :

Absence d'acte.

N° 2020/2 :

Signature d'un contrat de prêt de 57 000 €, avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour le financement des investissements 2019, Budget Collecte.

N° 2020/3 :

Signature d'un contrat de prêt de 2 720 000 €, avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour le financement des investissements 2019, Budget Rivière.

N° 2020/4 :

Signature d'un contrat de prêt de 450 000 €, avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour le financement des investissements 2019, Budget Assainissement.

N° 2020/5 :

Signature d'un marché « Reconstruction de la station d'épuration de Pecqueuse et création d'un bassin d'orage » à procédure adaptée avec l'entreprise E.R.S.E, pour un montant de 889 552,41 € HT.

N° 2020/6 :

Signature d'un marché « Extension d'un réseau d'eaux usées quartier de l'Alouetterie à Forges les Bains » à procédure adaptée avec l'entreprise ACCES TP, pour un montant de 369 264,00 € HT.

N° 2020/7 :

Signature d'un marché « Travaux de réhabilitation et d'extension du réseau d'eaux usées rue de la Ravine à Angervilliers » à procédure adaptée avec l'entreprise SN MGCE, pour un montant de 84 593,80 € HT.

N° 2020/8 :

Signature de l'avenant n°3 au marché « Marché 18.017-2: Fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de sécurité pour les services syndicaux - Lot 2 : Vêtements de travail divers », pour l'ajout d'une référence sur le bordereau des prix.

N° 2020/9 :

Signature d'un avenant 1 au marché 19.004-2 «Travaux de réhabilitation du Mort-Ru et aménagement paysager sur deux parcelles à Longpont-sur-Orge - Lot n°2: Travaux de réhabilitation du Mort-Ru » avec l'entreprise SETHY, pour un montant de 51 673,53 € HT, ce qui représente une augmentation de 16,51 % du montant initial.

N° 2020/10 :

Signature d'un marché «Réhabilitation du réseau de transport et des branchements d'eaux usées impasse du Cresson à Saint-Chéron (91)» à procédure adaptée avec le groupement d'entreprises REHACANA / GAÏA TP représenté par le mandataire REHACANA pour un montant de 185 260,00 € HT selon le détail quantitatif estimatif transmis à titre indicatif.

N° 2020/11 :

Signature d'un marché «Missions d'entretien sur le territoire du Syndicat de l'Orge confiées à une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)» à procédure adaptée avec l'association Etudes et Chantiers Ile de France pour un montant annuel sans minimum et avec un maximum de 90 000,00 € H.T. pour une durée de 12 mois reconductible 1 fois.

N° 2020/12 :

Signature d'un marché «Travaux de désamiantage et déconstruction, 30 route de Longpont à Villemoisson sur Orge» l'entreprise AGRI-TERRITOIRES, pour un montant de 65 957,00 € HT correspondant à la solution de base pour un montant de 60 157,00 € HT et la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n°1 intitulée « Purge du terrain si amiante révélée » pour un montant de 5 800,00 € HT.

N° 2020/13 :

Signature de transfert du marché « Marché n°19.020: Travaux de création d'un réseau d'eaux usées à Janvry Bourg - Avenant n°1 ».

N° 2020/14 :

Signature d'un marché «Réhabilitation du collecteur d'eaux pluviales ZOH, 6ème tranche, RD310 en amont de l'autoroute A6» à procédure adaptée avec l'entreprise HP BTP pour un montant de 246 027,20 € HT selon le détail quantitatif donné à titre indicatif.

N° 2020/15 :

Signature d'un marché «Prestations d'études géotechniques» à procédure adaptée avec le groupement d'entreprises SAGA / SOL SONDAGES représenté par le mandataire SAGA pour un montant sans minimum et avec un maximum de 213 000,00 € H.T. pour une durée ferme de 12 mois.

N° 2020/16 :

Signature d'un avenant 2 au marché 17.010-2 « Désamiantage - Traitement du plomb - Démolitions - Gros-œuvre » avec l'entreprise Domatech, pour un montant de 34 307,22 € HT soit une augmentation de 5,38 % avec l'avenant n°1 soit 16,27 % d'augmentation du montant initial, ce qui porte le montant du marché à 672 017,97 € HT soit 806 421,56 € TTC.

N° 2020/17 :

Signature d'un avenant 1 au marché 17.010-11 «Extension du siège du Syndicat mlxte de la Vallée de l'Orge Aval - Electricité » avec l'entreprise SEGE, pour un montant de 3 992,90 € HT soit une augmentation de 3,08 % du montant initial, ce qui porte le montant du marché à 133 581,98 € HT soit 160 298,38 € TTC.

N° 2020/18 :

Signature d'un marché «Prestations de topographie» à procédure adaptée avec l'entreprise GEOSAT pour montant minimum de 25 000,00 € HT et maximum de 200 000,00 € HT pour une durée de 6 mois.

N° 2020/19 :

Signature d'un marché subséquent « Étude et formalisation d'un projet de valorisation écologique du bassin du Carouge» à procédure adaptée avec l'entreprise SEGI pour un montant de 84 262,50 € HT décomposé en une tranche ferme pour un montant de 51 237,50 € HT et une tranche optionnelle pour un montant de 33 025,00 € HT.

N° 2020/20 :

Signature d'un avenant 1 au marché 19.016 « Mise en place d'un poste de refoulement eaux usées pour mailler l'antenne de Ris vers l'antenne de Grigny à Viry-Châtillon », avec le groupement d'entreprises PINTO /JOUSSE / T.P.E. pour un montant de 46 041,00 € HT soit 55 249,20 € TTC, ce qui représente une augmentation de 6,39 % du montant initial. Le montant du marché est porté à 766 466,00 € HT soit 919 759,20 € TTC.

N° 2020/21 :

Approuve le zonage d'assainissement eaux usées et eaux pluviales sur la commune de Pecqueuse après enquête publique.

N° 2020/22 :

Signature d'un avenant 2 au marché 2017-13 «Maitrise d'œuvre des projets de restauration de la continuité écologique sur l'Orge au droit du site dit des Prés de l'étang et du moulin Choiselier à Dourdan» avec la société SUEZ Consulting – SAFEGE, pour un montant de 4 850,00 € HT soit une augmentation de 8,10 % du montant initial du marché avec l'avenant n°1. Le montant total du marché est porté à 85 425,00 € HT.

N° 2020/23 :

Vente d'un véhicule immatriculé 51 DGL 91.

N° 2020/24 :

Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Essonne, relatives au test d'abaissement du clapet de la mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon et aux premiers travaux de renaturation de l'Orge.

N° 2020/25 :

Modification du tableau des effectifs.

N° 2020/26 :

Autorisation du recours à l'apprentissage.

N° 2020/27 :

Dossier de subvention postes animateurs RCE 2020-2023.

N° 2020/28 :

Signature d'un marché « Etude de faisabilité pour rendre accessibles les collecteurs de fond de vallée du bassin versant de la station d'épuration d'Ollainville » à procédure adaptée avec l'entreprise CECOTECH, pour un montant de 29 445,00 € HT Soit 35 334,00 € TTC selon le devis global et forfaitaire.

N° 2020/29 :

Signature d'un marché « Travaux de refonte de la station de relevage des eaux usées « Camélinat » à Viry-Châtillon » à procédure adaptée avec le groupement d'entreprises TERIDEAL SEGEX ENERGIES / TERIDEAL SEGEX représenté par le mandataire TERIDEAL SEGEX ENERGIES, pour un montant de 282 147,90 € HT soit 338 577,48 € TTC selon la décomposition du prix global et forfaitaire.

N° 2020/30 :

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché n°16.007: Curage périodique et interventions d'urgence sur des ouvrages d'assainissement» avec l'entreprise SUEZ RV OSIS IDF afin de prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2020.

N° 2020/31 :

Signature de l'avenant n°1 au marché « Marché n°16.019: Collecte et traitement des ordures ménagères», avec l'entreprise Tri Environnement Recyclage (TER) afin de prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2020.

N° 2020/32 :

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché n°16.020: Collecte et traitement des déchets verts», avec l'entreprise ZYMOVERT afin de prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2020.

N° 2020/33 :

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché n°16.021: Collecte et traitement des encombrants» avec l'entreprise Tri Environnement Recyclage (TER) afin de prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2020.

N° 2020/34 :

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché n°16.010: Collecte et traitement des déchets dangereux» avec l'entreprise TAIS – VEOLIA afin de prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2020.

N° 2020/35 :

Budget Assainissement - Signature d'un contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Ile de France pour un montant de 1 000 000 €.

N° 2020/36 :

Signature d'un marché «Diagnostic de conformité des déversements d'eaux usées d'origines non domestiques et assimilés domestiques» avec l'entreprise SNE QUANTITEC, pour un montant annuel sans minimum et avec un montant annuel maximum de 250 000,00 € HT soit 300 000,00 € TTC pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois.

N° 2020/37 :

Signature d'un marché «Installation, maintenance, exploitation et analyse des sites de mesures métrologiques» avec l'entreprise SEMERU – ENVIRONNEMENT, passés sans minimum et sans maximum pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois,

- Lot n°1: Installation, maintenance, exploitation des sites de mesures métrologiques et analyse des données,
- Lot n°2: Campagne de mesures - PAPI Orge-Yvette.

N° 2020/38 :

Signature d'un marché «Réhabilitation du collecteur d'eaux pluviales ZOH, 7e tranche, RD310 en amont de l'autoroute A6, R38 à R46» à procédure adaptée avec l'entreprise SADE Travaux Spéciaux pour un montant de 498 665,00 € HT soit 598 398,00 € TTC.

N° 2020/39 :

Demandes de subventions PAPI Orge Yvette - Opération de réduction de la vulnérabilité sur le quartier de la Belle Etoile à Saint-Maurice-Montcouronne, auprès de l'Etat et du Département de l'Essonne.

N° 2020/40 :

Signature d'une convention de participation financière avec la commune d'Angervilliers pour l'opération de réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la Ravine à Angervilliers.

N° 2020/41 :

Signature d'un marché «Schéma directeur d'assainissement du Syndicat de l'Orge Bassin de collecte-épuration Seine Valenton» avec l'entreprise SETEC HYDRATEC, pour un montant de 439 970,00 € HT soit 527 964,00 TTC.

N° 2020/42 :

Signature d'un marché «Mission de maîtrise d'œuvre pour la définition de travaux sur les stations de relevage et de refoulement des eaux usées» à procédure adaptée avec le groupement d'entreprises OCEAM INGENIERIE / 2IDF représenté par le mandataire OCEAM INGENIERIE pour un montant de 30 750,00 € HT soit 36 900,00 € TTC.

N° 2020/43 :

Signature de l'avenant n°2 au marché « Marché 17.010-3 : Extension du siège du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval- Lot 3: Charpente métallique – Bardage métallique – Serrurerie - Charpente bois ->» avec la société DOMATECH pour un montant en moins-value de 8 123,52 € HT soit 9 748,22 € TTC, ce qui ramène le montant du marché à 302 872,74 € HT soit 363 447,29 € TTC.

N° 2020/44 :

Signature de l'avenant n°1 au marché « Marché 20.005: Travaux de réhabilitation et d'extension du réseau d'eaux usées rue de la Ravine à ANGERVILLIERS», avec l'entreprise SN MGCE pour un montant de 4 524,20 € HT soit 5 429,04 € TTC, ce qui représente une augmentation de 5,35 % du montant initial. Le montant du marché est porté à 89 118,00 € HT soit 106 941,60 € TTC.

N° 2020/45 :

Signature d'une Convention de perception et de reversement des redevances assainissement avec Eau Ouest Essonne.

N° 2020/46 :

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour l'étude hydraulique Port-Sud.

N° 2020/47 :

Signature de l'avenant n°1 au marché « Marché n°16.025: Fourniture et livraison de matériel de bureau » avec l'entreprise NV BURO, afin de prolonger le marché jusqu'au 31 octobre 2020.

N° 2020/48 :

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché n°16.026: Papiers imprimés» avec l'entreprise Imprimerie LEFEVRE, afin de prolonger le marché jusqu'au 31 octobre 2020.

N° 2020/49 :

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché n°17.013: Fourniture d'outillage et de matériel pour l'entretien de la rivière, des berges de l'Orge et des locaux du Syndicat» avec l'entreprise LEGALLAIS, afin de prolonger le marché jusqu'au 31 octobre 2020.

N° 2020/50 :

Signature de l'avenant n°1 au marché «MS18000: Etude de faisabilité pour le démantèlement du clapet de la mairie à Saint-Germain-lès-Arpajon» avec l'entreprise SEGI, pour un montant de 4 900,00 € HT soit 5 880,00 € TTC, ce qui représente une augmentation de 14,89 % du montant initial. Le montant du marché est porté à 37 800,00 € HT soit 45 360,00 € TTC.

N° 2020/51 :

Signature de l'avenant n°2 au marché «Marché n°2018-16: Travaux de restauration des fonctionnalités physiques et biologiques du réseau hydrographique en amont du Moulin de Cerpied» avec la société SETHY, pour un montant en moins-value de 100 031,79 € HT soit 132.038,15 € TTC, ce qui ramène le montant du marché à 860 240,47 € HT soit 1 032 288,56 € TTC.

N° 2020/52 :

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour l'étude du schéma directeur d'assainissement de la commune d'Angervilliers.

N° 2020/53 :

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché 18.013: Mission de maîtrise d'œuvre pour la définition de travaux sur la station de relevage des eaux usées « Camélinat » à Viry-Châtillon» avec le groupement d'entreprises SETEC HYDRATEC / SETEC BATIMENT, pour un montant de 5 214,72 € HT soit 6 257,66 € TTC, ce qui représente une augmentation de 22,17 % du montant initial du marché.

N° 2020/54 :

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché 20.007: Travaux de désamiantage et déconstruction, 30 route de Longpont à Villemoisson sur Orge» avec l'entreprise AGRI-TERRITOIRES, pour un montant de 2 803,00 € HT soit 3 363,60 € TTC, ce qui représente une augmentation de 4,25 % du montant initial. Le montant du marché est porté à 68 760,00 € HT soit 82 512,00 € TTC.

N° 2020/55 :

Signature de l'avenant n°1 au marché «17.010 : « Extension du siège du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval » - Lot n°10 « Chauffage – Ventilation - Plomberie»» avec l'entreprise BOUCLET, pour un montant en moins-value de 2.517,89 € HT soit 3 021,47 € TTC, ce qui représente une diminution de 1,16 % du montant initial. Le montant du marché est ramené à 215 164,66 € HT soit 258 197,59 € TTC.

N° 2020/56 :

Signature de l'avenant n°2 au marché «Marché n°19.004-2 : Travaux de réhabilitation du Mort-Ru et aménagement paysager sur deux parcelles à Longpont-sur-Orge - Lot n°2: Travaux de réhabilitation du Mort-Ru» avec l'entreprise SETHY, pour un montant de 7 816,00 € HT soit 9 379,20 € TTC, ce qui représente une augmentation de 2,14 % du marché soit 19 % du montant initial. Le montant du marché est porté à 372 566,83 € HT soit 447 080,20 € TTC.

N° 2020/57 :

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché n° 2018-15 : Travaux d'entretien des lits et berges affluents zones humides et abords du collecteur» avec l'opérateur économique Office National des Forêts, afin d'abroger la clause de retenue de garantie initialement prévue au marché.

N° 2020/58 :

Signature de l'avenant n°3 au marché «Marché 2017-13: Maitrise d'œuvre des projets de restauration de la continuité écologique sur l'Orge au droit du site dit des Prés de l'étang et du moulin Choiselier à Dourdan» avec la société SUEZ Consulting - SAFEGE, pour un montant de 2 050,00 € HT soit une augmentation de 10,69 % du montant initial du marché. Le montant total du marché est porté à 87 475,00 € HT soit 104 970,00 € TTC.

N° 2020/59 :

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché 17.010 : « Extension du siège du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval » - Lot n°8 Carrelage – Faïence » l'entreprise Technopose et Bedel, pour un montant en moins-value de 1 185,00 € HT soit 1 422,00 € TTC, ce qui représente une diminution de 5,79 % du montant initial. Le montant du marché est ramené à 19 277,00 € HT soit 23 132,40 € TTC.

N° 2020/60 :

Signature de l'accord-cadre à bons de commandes, avec la société SEGI, relatif au schéma directeur d'assainissement sur la commune d'Angervilliers.

N° 2020/61 :

Signature de l'accord-cadre à bons de commande, avec la société SUEZ OSIS, relatif à des prestations de service de curage périodique et interventions d'urgence sur des ouvrages d'assainissement.

N° 2020/62 :

Signature de l'accord-cadre à bons de commande, avec la société SNE QUANTITEC, relatif à la réalisation d'enquêtes de conformité.

N° 2020/63 :

Signature de l'accord-cadre à bons de commande, avec la Société KLEARIOS, relatif au traitement de lutte contre l'H2S.

N° 2020/64 :

Signature du marché de travaux de protection du risque inondation des stations de pompage des eaux usées « Haute borne » à Viry-Châtillon, « 18 avril » et « Sablière » à Athis-Mons », avec la Société TERIDEAL, pour que le montant de 271 227,40 € HT, conclu pour une durée de 3 mois dont un mois de préparation.

N° 2020/65 :

Signature de l'accord-cadre à bons de commande, avec la Société SETEC HYDRATEC, relatif à l'étude de préfiguration des systèmes d'endiguement / aménagements hydrauliques et conception du dossier d'autorisation.

N° 2020/66 :

Déclaration d'infructuosité du marché relatif à l'étude hydraulique visant à optimiser la capacité de rétention du secteur Port Sud et à proposer des solutions de protection et de résilience.

N° 2020/67 :

Déclaration sans suite de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture d'outillage et de matériel pour l'entretien de la rivière, des berges de l'Orge et des locaux du Syndicat.

N° 2020/67 :

Déclaration sans suite de la procédure de l'accord-cadre relatif à des prestations de services de topographie.

N° 2020/66 :

Déclaration d'infructuosité du marché relatif à l'étude hydraulique visant à optimiser la capacité de rétention du secteur Port Sud et à proposer des solutions de protection et de résilience.

N° 2020/67 :

Déclaration sans suite de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture d'outillage et de matériel pour l'entretien de la rivière, des berges de l'Orge et des locaux du Syndicat.

N° 2020/68 :

Déclaration sans suite de la procédure de l'accord-cadre relatif à des prestations de services de topographie.

N° 2020/69 :

Signature du marché relatif aux travaux d'assainissement - Réhabilitation CII secteur Kennedy à Savigny-Sur-Orge avec la société COLAS pour un montant de 438 680 euros H.T soit 526 416 euros T.T.C.

N° 2020/70 :

Signature du marché de prestations intellectuelles relatif à l'étude de faisabilité pour la réouverture et la renaturation de l'Orge secteur Edouart Vaillant à Athis-Mons avec la société SEGI pour un montant (tranche ferme) de 107 400 € H.T soit 128 880 € T.T.C., avec une tranche optionnelle N°1 de 9 900 € H.T soit 11 880 € T.T.C en cas d'affermissement, et une tranche optionnelle N°2 de 2 600 € H.T soit 3 120 € T.T.C en cas d'affermissement.

N° 2020/71 :

Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la remise à niveau du complexe anti-crue P7/VALENTON/ACHERES, avec la société SAFEGE pour un montant (tranche ferme) de 54 900 € H.T soit 65 880 € T.T.C, avec une tranche optionnelle N°1 qui s'élève à 54 300 € H.T soit 65 160 € T.T.C en cas d'affermissement.